

DEL-2020-71

L'An deux mille vingt, le cinq juin, à 9 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/5/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BERNARD, BESSON, BILLET, BOSLAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, BURNET, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, DESCHAMPS, DREVON, FOURNIER, FRANCOIS, GILLET, GOLLIET-MERCIER, GYSELINCK, HERISSON, HERVE, JACQUES, LAMBERT, LANDAIS, LOMBARD, MACHARD, MILON, PAPEGUAY, PEILLEX, PEUGNIEZ, SIBILLE, STEYER, TRIVERIO, VILLET.

Suppléants :

MM BOSSON, CHENEVAL, MAXENTI.

Avaient donné pouvoir :

Mme DUBY-MULLER.

MM BONDURAND, COUTIER, DEMOLIS, DEROUSSIN, DESILLE, FAVRETTO, LAGGOUNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BERTHIER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEB, BARDET, BAUD, BILAVARN, BLONDIAUX, BOISIER, BOUCHET, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, CIABATTINI, DEAGE, DUCROZ, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GRANDCHAMP, GUENAN, GUIRAUD, HEISON, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, MAURE, MAURIS-DEMOURIoux, MONATERI, MONET, MOUCHET, MUGNIER, OGIER, PACORET, PAGET, PELISSIER, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, POUCHOT, RICHARD, ROGUET, RUDYK, SCHEVENEMENT, SERMET-MAGDELAIN, VANDERSCHAEGHE, VICAT.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,

MM SCOTTON, CHALLEAT, GATINET, LOUVEAU, LYARET, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 96
Présents : 42
Représentés par mandat : 8

Objet : REPARTITION DES CREDITS DU CAS-FACE (COMPTE D'AFFECTION SPECIALE - FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION) POUR L'ANNEE 2020

Exposé du Président,

Le 10 mars 2020, le Syndicat a reçu la notification des aides à l'électrification rurale attribuées à la Haute-Savoie pour l'année 2020, du Ministère de la transition écologique et solidaire, sur la base des autorisations d'engagement ouvertes en 2020 sur le Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACE).

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L.1111-10 du CGCT (Code Général des Collectivités Locales), les projets d'investissement retenus seront financés au maximum à hauteur de 80 % de leur coût hors taxe.

Ces dotations s'établissent comme suit :

	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS FACE 80%
Programme « Principal » (Tranches A-B) travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique	2 557 200	2 131 000	1 704 800
Programme « Principal » (Tranches A-B) travaux d'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique	639 300	532 750	426 200
Programme « Environnement » (Tranche C) Travaux esthétiques	454 500	378 750	303 000
Programme « Sécurisation » (Tranche S) :	396 000	330 000	264 000
Programme « Sécurisation » résorption des fils nus de faible section (Tranche S')	400 500	333 750	267 000
Total enveloppe financière CAS FACE	4 447 500	3 706 250	2 965 000

Conformément à l'article L.3232-2 du CGCT modifié par la loi N°2011-1978 du 28 Décembre 2011 - Article 7 (V), les aides financières apportées dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » sont réparties par département.

En effet cet article stipule : « quand, dans un département, existe un établissement public de coopération constitué dans le domaine de l'électricité et réunissant tous les maîtres d'ouvrage pouvant bénéficier de ces aides, la répartition est réglée par cet établissement public. ». Pour la Haute-Savoie, c'est donc le SYANE qui détermine la répartition de ces aides financières.

Cette enveloppe est répartie entre le SYANE (77%) et les Syndicats d'Electricité de Thônes et de Seyssel (23%) soit :

<i>Enveloppe CAS FACE SYANE</i>	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS FACE 80%
Programme « Principal » (Tranches A-B) travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique	1 969 044	1 640 870	1 312 696
Programme « Principal » (Tranches A-B) travaux d'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique	492 261	410 218	328 174
Programme « Environnement » (Tranche C) Travaux esthétiques	349 965	291 638	233 310
Programme « Sécurisation » (Tranche S) :	304 920	254 100	203 280
Programme « Sécurisation » résorption des fils nus de faible section (Tranche S')	308 385	256 988	205 590
Total enveloppe financière CAS FACE	3 424 575	2 853 813	2 283 050

L'enveloppe financière de 23 % du CAS FACE est répartie dans les conditions présentées ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (S.I.E.S.S.) :

<u>Enveloppe financière CAS FACE - SIESS</u>	Travaux subventionnables € TTC	Travaux subventionnables € HT	Aide CAS FACE 80%
Programme « Principal » (Tranches A-B) travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique	368 498	307 082	245 665
Programme « Principal » (Tranches A-B) travaux d' extension des réseaux de distribution d'énergie électrique	66 168	55 140	44 112
Programme « Environnement » (Tranche C) Travaux esthétiques	47 041	39 201	31 361
Programme « Sécurisation » (Tranche S) :	91 080	75 900	60 720
Programme « Sécurisation » résorption des fils nus de faible section (Tranche S')	92 115	76 763	61 410
Total enveloppe financière CAS FACE	664 901	554 084	443 268

- Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (S.I.E.V.T.) :

<u>Enveloppe financière CAS FACE - SIEVT</u>	Travaux subventionnables € TTC	Travaux subventionnables € HT	Aide CAS FACE 80%
Programme « Principal » (Tranches A-B) travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique	219 658	183 048	146 439
Programme « Principal » (Tranches A-B) travaux d' extension des réseaux de distribution d'énergie électrique	80 871	67 393	53 914
Programme « Environnement » (Tranche C) Travaux esthétiques	57 494	47 912	38 330
Programme « Sécurisation » (Tranche S) :	0	0	0
Programme « Sécurisation » résorption des fils nus de faible section (Tranche S')	0	0	0
Total enveloppe financière CAS FACE	358 024	298 353	238 683

Les membres du Comité sont invités :

- à approuver la répartition des enveloppes de travaux et de crédits du CAS FACE 2020 proposée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.



Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20200605-DEL-2020-71-DE
Date de télétransmission : 18/06/2020
Date de réception préfecture : 18/06/2020